

Règlement Intérieur

Aire Naturelle de Camping L'Alouette.

I. Conditions Générales

1. Bienvenue et conditions d'admission

Nous sommes ravis de vous accueillir sur notre aire naturelle de camping. L'accès et le séjour se font avec l'autorisation du gestionnaire ou de son représentant.

Votre présence implique l'acceptation de notre règlement intérieur, que nous vous remercions de respecter pour le confort et la sécurité de tous.

Notre aire est destinée aux séjours de courte durée ; l'installation permanente n'est pas autorisée.

2. Formalités de police et sécurité

Pour la sécurité de tous :

- Les enfants et adolescents doivent être accompagnés de leurs parents ou tuteurs.
 - Les mineurs de plus de 17 ans peuvent séjourner avec une autorisation écrite des parents.
 - À l'arrivée, chaque client doit remplir la fiche individuelle de police, conformément à la réglementation. Les enfants de moins de 17 ans seront inscrits sur la fiche d'un parent.
-

3. Installation de votre espace

Pour que chacun profite pleinement de son séjour :

- Merci d'installer votre tente ou votre matériel sur l'emplacement qui vous est attribué.
-

4. Bureau d'accueil

L'équipe de l'accueil se tient à votre disposition pour toute information : services, activités, installations ou conseils touristiques.

Horaires d'ouverture :

- Mai à octobre : 10h00 – 19h00
- Les arrivées en dehors des horaires d'ouverture se feront le lendemain matin.

5. Informations et affichage

Le règlement, les tarifs et les prestations sont affichés à l'entrée et au bureau d'accueil et peuvent vous être remis sur demande.

6. Départ

Nous vous remercions de prévenir l'accueil la veille de votre départ afin de faciliter l'organisation.

7. Confort et tranquillité

Pour le confort de tous :

- Merci de limiter les bruits et conversations bruyantes, silence demandé à partir de 23h00.
- Les animaux doivent toujours être sous votre surveillance.

8. Visiteurs

Vos invités sont les bienvenus :

- Une cotisation de 2 € par jour est demandée, et ils ne doivent pas rester pour la nuit, sans utilisation des douches.
- Après autorisation du gestionnaire, leur présence est sous votre responsabilité.
- Les véhicules des visiteurs ne sont pas autorisés à entrer dans l'aire de camping.

9. Circulation et stationnement

- Vitesse limitée à 10 km/h pour la sécurité de tous.
- Un seul véhicule par emplacement, à stationner sur l'emplacement prévu.
- Circulation autorisée de 07h00 à 23h00.
- Un grand parking à l'entrée est prévu pour les véhicules supplémentaires ou visiteurs.

10. Respect des lieux

Nous vous remercions de :

- Respecter la végétation et les décorations florales.
- Utiliser les installations sanitaires et les points de vidange prévus pour les eaux usées.
- Étendre le linge de manière discrète et jusqu'à 10h maximum.

Sanitaires, douches et barbecues

- **Douches :**
L'utilisation des douches est autorisée jusqu'à **22h30**, dans le respect du calme et de la tranquillité de tous.
Merci d'éteindre les sanitaires en quittant les lieux afin de limiter la **pollution lumineuse**.
Veillez à **laisser les lieux aussi propres qu'à votre arrivée**.
- **Toilettes :**
Une brosse est mise à votre disposition pour maintenir la propreté après chaque utilisation.
- **Douches :**
Merci de **passer la raclette au sol** après chaque utilisation afin de laisser l'espace propre pour le suivant et d'éviter tout risque de chute.
Retirez l'eau des tablettes pour garantir la sécurité et la propreté.
- **Bacs à vaisselle :**
Après utilisation, merci de **nettoyer et retirer tous les résidus alimentaires**.
N'utilisez que les bacs prévus à cet effet pour les **eaux usées**. Les sanitaires sont destinés essentiellement aux **eaux propres**.

- **Barbecues :**
Après usage, veuillez **remettre les lieux en état** pour le confort du prochain campeur.
- **Gestion des déchets :**
Merci de **porter vos déchets quotidiennement à l'entrée du camping** dans l'espace dédié à cet effet.
Des consignes de tri vous seront proposées pour **faciliter le recyclage**.
Un **bac à verre** est également installé à cet endroit.
- **Emplacements :**
Pour le respect du lieu et de vos voisins, merci de **garder votre emplacement propre et bien rangé visuellement**.

11. Sécurité

- **Incendie :** Les barbecues sont autorisés uniquement dans les zones prévues et les extincteurs sont à votre disposition.
- **Vol :** Veuillez prendre soin de vos effets personnels et véhicules ; le camping décline toute responsabilité en cas de dommage ou vol.

12. Jeux et activités

- Les enfants doivent être sous surveillance.
- Les jeux violents ou susceptibles de déranger les autres campeurs sont à éviter.

13. Matériel et garage mort

Tout matériel non utilisé doit être laissé uniquement à l'emplacement prévu et avec l'accord de la direction.

14. Respect du règlement

Nous comptons sur votre collaboration. Tout manquement peut entraîner un rappel à l'ordre ou une expulsion en cas de comportement répétitif ou dangereux.

II. Conditions Particulières

1. Accès et ouverture

- Du samedi 23 mai au samedi 10 octobre 2026, sous réserve de changement.

2. Annulation et départ anticipé

- Annulation >30 jours avant le séjour : remboursement des arrhes.
- Annulation <30 jours : remboursement uniquement en cas de force majeure avec justificatifs.
- Départ anticipé : facturation jusqu'à la fin du séjour, sauf force majeure avec justificatifs.

3. Bruit et silence

Pour le confort de tous, merci de limiter les bruits à partir de 23h00.

4. Animaux

- Les animaux sont les bienvenus sous votre surveillance et ne doivent pas déranger les autres campeurs.
 - Carnet de vaccination obligatoire.
 - Certaines races de chiens ne sont pas admises (catégories 1 et 2).
-

5. Sanctions

- Rappel à l'ordre, restriction d'accès véhicule ou expulsion selon la gravité.
 - Une pénalité forfaitaire de 50 € pourra être appliquée en cas d'incivilité.
-

6. Exécution

Le gestionnaire et les autorités locales sont chargés de l'application du règlement intérieur.

Gestionnaire du camping, Clothilde et Florian Caliot,
Aire naturelle L'alouette,

Fait à Vendays-montalivet le Samedi 23 mai 2026.